

Le sous-ministre

Québec, le 19 janvier 2017

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté
de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 23 novembre 2016, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-07 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 19 décembre 2012. Il vise à introduire la cartographie et le cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles associés à la rivière Saint-Esprit, sur le territoire de la paroisse de l'Épiphanie.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que votre règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la signification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Marc Croteau